

Section I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/ 35 /F/2025-2026 POUR LA FOURNITURE DE 511 TONNES DE FARINE DE MANIOC A LA DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES PENITENTIAIRES

Date de Publication : 20/1/2025

Date d'ouverture des offres : 19/1/2025

1. Objet

La Direction Générale des Affaires Pénitentiaires invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les candidats désirant présenter leurs offres pour la fourniture de 511 tonnes de farine de manioc à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires.

2. Financement

Le Marché sera financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2025-2026 (*Achat des Vivres et Non Vivres*)

3. Mode de passation du Marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini à l'article 62 du Code des Marchés Publics.

4. Conditions de participation

Le présent Marché est ouvert, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement ou consortium) et résidant sur le territoire de la République du Burundi et possédant les conditions requises à l'exécution de ce Marché et qui ne sont pas frappées par les règles d'inéligibilité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

5. Spécifications techniques du produit à fournir

La farine de manioc ne doit pas avoir des substances étrangères, pas des charançons ou grains troués, ne doit pas contenir d'insectes morts. La farine de manioc à fournir doit être apte à la consommation humaine, saine et de qualité marchande. Elle doit être exempte de toute odeur et/ou saveur suspectes ou inhabituelles ainsi que de tout insecte ou autre micro-organisme vivant.

4

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes, heures locales à l'adresse ci-après : Service Comptabilité et Approvisionnements de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, sis ROHERO I, Avenue de la JRR, Immeuble le Savonnier, 2^{ème} Etage, Bureau n° 82, Téléphone n° : 21 22 12 22 ou 22 27 93 01.

Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement d'une somme de **cinquante mille francs burundais (50 000 BIF)** non remboursables à verser sur le Sous-Compte de Transit des Recettes Non Fiscales n°CC10003 ouvert à la BRB.

7. Délai d'exécution

L'ensemble des fournitures est à livrer dans un délai maximum de **deux cent quarante (240) jours et en quatre tranches de soixante (60) jours chacune.**

8. Qualification des candidats

La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du Marché.

9. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres, afin de déterminer l'offre conforme la mieux-disante (l'offre jugée la plus avantageuse dans son ensemble, et pas nécessairement la moins chère) non sous-estimée ni surestimée conformément aux articles 193 et 194 du Code des Marchés Publics.

10. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres.

Les offres sous pli fermé parviendront à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, au plus tard le 19.1.2025 à 10 heures (heures locales). Elles porteront obligatoirement la mention : Offre pour la fourniture de 511 tonnes de farine de manioc conformément au Marché N° DNCMP/ 35 /F/2025-2026, à n'ouvrir qu'en séance publique du 19.1.2025 à 10 heures 30 minutes.

Les offres seront ouvertes le 19.1.2025 à 10 heures 30 minutes en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

11. Délais de validité des offres.

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de microfinance, opérant comme une institution bancaire, d'un montant de :

Allotissement	Quantité en tonnes	Montant de la garantie de soumission en BIF
Lot 1	188,1	11 286 000
Lot 2	96,8	5 808 000
Lot 3	123,3	7 398 000
Lot 4	102,8	6 168 000

N.B : La garantie de soumission devra être présentée par lot sous peine de rejet de l'offre.

13. Allotissement

Le présent Marché est constitué de 4 lots de 511 tonnes de farine de manioc de très bonne qualité.

N° de Lot	Quantité en tonnes	Prison/CRMCL bénéficiaire	Quantité en tonnes par prison/CRMCL
1	188,1	Bubanza	15,6
		Mpimba	172,5
2	96,8	Rumonge (prison)	61,7
		Bururi	12,6
		Rutana	17,9
		Rumonge (CRMCL)	4,6
3	123,3	Gitega	53,3
		Muramvya	37,2
		Ruyigi (prison)	30,1
		Ruyigi (CRMCL)	2,7
4	102,8	Ngozi hommes	71,2
		Ngozi femmes	8,5
		Muyinga	23,1
TOTAL	511		511

4

N.B : Le Soumissionnaire a le droit de soumettre ses offres pour tous les lots à condition que chaque lot soit complet. Cependant, aucun Soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux lots sauf en cas d'absence de soumission sur les deux autres lots.

Fait à Bujumbura, le 28.1.7. /2025

**LE DIRECTEUR GENERAL DES
AFFAIRES PENITENTIAIRES
ET PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE**

Pierre Claver MIBURO



4